

SEANCE ORDINAIRE DU 8 OCTOBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le huit octobre à vingt heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Pierre SOLON, Maire.

Date de convocation : 2 octobre 2019

PRESENTS : Pierre SOLON, Daniel ROUSSINEAU, Michelle DAGUET, Nicolas JANSSEN, Marie-Christine DIETSCH, Christophe TISSIER, Sonia BROSSE, Jérôme BRILLARD, Aurélien LEMOINE (arrivé à 20 heures 40), Marie-Laure NIEAUX, Hervé COTTEREAU.

ABSENTS EXCUSES : Agnès FRADET (pouvoir à Jérôme BRILLARD), Judicaël BERTIN (pouvoir à Pierre SOLON)

ABSENTES : Frédérique LAUNAY, Laurence LUSSEAU

SECRETAIRE : Sonia BROSSE

Lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est approuvé.

L'intervention de M. NICOLAS, Directeur des relations collectivités locales Touraine et Loir-et-Cher chez ORANGE est annulée.

POINT SUR LES TRAVAUX A LA GRENOUILLE

La réception des travaux a été signée par les entreprises le 26 septembre. Il reste quelques réserves pour les entreprises DESBUREAUX, PELLE et LEFEVRE.

Nicolas JANSSEN donne le bilan financier à ce jour, les dépenses s'élèvent à 1 106 937 € représentant 84 % des dépenses prévues.

Christophe TISSIER demande s'il y a eu des dépenses supplémentaires dues aux révisions de prix, Pierre SOLON lui répond qu'actuellement il n'y a qu'une entreprise qui en a fait la demande.

Examen du devis établi par SAV META pour un garde-corps sur la terrasse :

Le coût est de 1 638 € HT pour un garde-corps en inox, ce devis est retenu par 9 voix pour.

Examen du devis pour l'habillage de la gaine d'aération dans la grande salle :

Après un vote donnant deux abstentions pour le devis DIARD, celui-ci est approuvé à la majorité pour 5 065 € HT.

Pierre SOLON présente le diagramme des clés.

Christophe TISSIER pose la question de la protection de la mini station d'épuration, Jérôme BRILLARD fait part d'une proposition de SAV META à ce sujet : mettre une protection cylindrique en dessous du couvercle actuel. L'idée est retenue.

CHEMINEMENT DOUX

Pierre SOLON rappelle qu'à l'origine, le cheminement est établi pour relier les deux chemins de grande randonnée Il y aurait un passage le long de la départementale dans le Clos des Îlots. Il a demandé au représentant du Conseil Départemental s'il était envisageable de fixer une passerelle au pont du côté lavoir. Un rendez-vous avec l'agence technique départementale est prévu.

En tout état de cause, il faut que la subvention DADD soit sollicitée avant le 15 juin 2020.

20109-41 AGRANDISSEMENT DU LOCAL MIS A DISPOSITION DE L'ASSOCIATION « LE RENDEZ-VOUS DES DOUDOUS »

L'association d'assistantes maternelles « le RENDEZ-VOUS DES DOUDOUS » a demandé un local plus grand pour y accueillir les assistantes maternelles de la commune et des communes environnantes.

Après discussion entre le prêt du logement contigu au local occupé actuellement ou le presbytère, les Conseillers Municipaux décident (2 voix contre Christophe TISSIER et Jérôme BRILLARD et 10 voix

pour) de mettre à disposition le logement n° 1, 13 bis avenue de la Gare d'une superficie de 90,67 m² dans lequel seront effectués des travaux de remise aux normes en matière de sécurité.

APPEL A PROJETS « 1000 CAFES »

Pierre SOLON informe que le groupe d'économie sociale SOS lance un appel à projets auprès des communes de moins de 3 500 habitants pour créer un café.

2019-42 ECRETEMENTS SUR DES FACTURES D'ASSAINISSEMENT

Suite aux écrêtements pratiqués par le SIAEP de PEZOU LOIR REVEILLON, les Conseillers Municipaux décident d'écrêter les factures d'assainissement de 4 usagers.

COMMUNICATIONS

Nicolas JANSSEN présente un tableau récapitulatif des taux appliqués par VAL DEM sur la taxe foncière qui ont baissé régulièrement depuis 2010.

Pierre SOLON demande aux conseillers quels sont les travaux de bâtiment auxquels ils pensent pour faire une demande de dotation de solidarité rurale. Outre la chaudière du presbytère, il y a des travaux d'électricité dans deux logements, le changement des volets dans un logement 13 bis avenue de la Gare, le ravalement de la façade 13 bis avenue de la gare, la réfection de la toiture arrière des logements avenue de la Gare, la réfection des toilettes au presbytère, l'éclairage du parking des logements.

Monsieur le Maire évoque le remplacement de la secrétaire de mairie.

Les parterres qui sont sur les trottoirs rue de Vendôme viennent d'être enherbés.

Pierre SOLON informe :

1/le classement « première fleur » au palmarès régional est conservé.

2/Maison de santé pluridisciplinaire : il y a deux options autour de la gare, soit sur le terrain enherbé à côté des logements soit dans le silo.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.

Le Maire
P. SOLON